

—A LA UNE

Jeudi 8 juillet 2010

—Scandale sans précédent dans le système de prévoyance

L'affaire BVK à Zurich est un cas d'école. Elle donne l'impression qu'elle aurait pu se produire n'importe où en Suisse.

—Piotr Kaczor

L'affaire prend des dimensions «effroyables» selon les termes mêmes d'Ursula Gut, responsable des finances du canton de Zurich (qui a découvert le pot aux roses). Alors que l'enquête sur le scandale de corruption qui frappe la caisse de pension du personnel (BVK) du canton s'étend aux ramifications complexes d'un établissement qui gère plus de 20 milliards de francs réunissant les avoirs de 100.000 assurés. Une affaire qui devient surtout emblématique des abus auquel est exposé le système de prévoyance. Lorsqu'un tel fossé sépare les détenteurs des avoirs LPP de ceux qui gèrent le patrimoine (ainsi que le rappelle un expert). Lorsque des décisions de placement sont prises au gré des amitiés ou affinités personnelles dans le cadre de mandats échappant à toute souscription ou transparence. Même si des circonstances spéciales expliquent aussi que de tels abus prennent l'ampleur d'une affaire de corruption d'un montant à six chiffres. Avec «voyages et repas exclusifs» à la clé pour D.G. le responsable de la caisse de pension qui s'est laissé corrompre à plusieurs reprises depuis 1997. Dans le cadre de ses investigations, le Ministère public zurichois a d'ailleurs déjà récolté des données dans 2000 classeurs fédéraux et supports électroniques. Détail peut-être anecdotique, mais que l'opinion ne peut s'empêcher de comparer aux 4000 classeurs de l'affaire Swissair. Alors que depuis l'arrestation le 26 mai de D. G., qui a reconnu les faits en partie, deux autres personnes ont été placées en détention, dont deux dirigeants de sociétés d'investissements zurichois en vue bien connues. Dans le cadre d'une enquête où huit personnes pour l'instant sont visées. Trois personnes sont donc actuellement détenues à la suite de la plainte déposée en mai par le Canton de Zurich contre le responsable des investissements de la caisse de pension (BVK) du personnel du Canton, licencié avec effet immédiat le mois dernier. En détention depuis un mois, le fondateur et président de la société d'investissement BT&T%, Walter Meier – qui nie les violations pénales qui lui sont reprochées – est soupçonné d'avoir joué un rôle actif dans les faits de corruption. La caisse BVK était en effet un bon client de la société BT&T dans laquelle elle a investi des sommes importantes. Des placements qui ont notamment occasionné une perte de 274 millions de francs pour la caisse de pension. Centrée d'abord sur les valeurs technologiques avant de s'étendre aux médias, la société BT&T a subi de plein fouet l'éclatement de la bulle internet. Parmi les personnes visées par l'enquête pénale, D.G. le chef des placements est d'ailleurs pour l'instant le seul employé de BVK touché. Les autres personnes dans le collimateur de la justice sont en effet des représentants de sociétés financières ou des administrateurs de sociétés d'investissement. Quant à la troisième personne en détention depuis mardi et soupçonnée de corruption, il devrait s'agir de Rumen Hranov, ancien administrateur de la société d'investissement zougnoise HBM Bioventures, soupçonné lui aussi de corruption. Porté en Bourse au prix de 100 francs par action il y a neuf ans, le titre de HBM Bioventures se traitait à 38 francs mercredi. Les abus observés résultent aussi des moyens extraordinaires déployés par une catégorie de placements – les sociétés d'investissements peu en vogue en raison notamment de problèmes de décotes récurrentes – pour recueillir l'adhésion des fonds institutionnels. Une difficulté que pourraient connaître à l'avenir par exemple les sociétés immobilières concurrencées par les hedge funds.

Interviewé par le Tages Anzeiger le mois dernier, Martin Janssen, expert en matière de prévoyance et professeur d'économie au Swiss Banking Institute soulignait précisément

l'importance d'une mise au concours des mandats d'investissements. Afin que ceux-ci ne s'effectuent pas dans le vase clos de cercles d'amis, anciens collègues ou administrateurs. Compte tenu des coûts induits par un contrôle exacerbé et du fait que «l'on ne peut pas mettre un policier derrière chaque gérant de caisse de pension». à ses yeux, quatre mesures doivent permettre de conjurer les risques de corruption auxquels sont exposées les institutions de prévoyance: l'organisation des sociétés, l'attribution des mandats dans le cadre de concours, une bonne connaissance des facteurs humains et, quatrième point plus personnel : investir le plus possible de manière passive, soit dans les indices. Une bonne organisation devant veiller à séparer les fonctions de mandants, mandataire et de contrôleur dans l'octroi des mandats d'investissements. A noter que pour la caisse de pension publique (BVK), considérée comme un département de la direction des finances du Canton, les pertes essuyées dans BT&T avaient déjà soulevé des interrogations sur le bien-fondé et le degré d'indépendance des décisions d'investissement. De manière à soustraire la caisse publique à l'influence des intérêts politiques. Mais le projet de transformer l'établissement en fondation de droit privé sans garantie étatique a dû être différé lorsque celui-ci a vu son degré de couverture chuter en dessous de 100%.